



Réunion sur le projet de questionnaire relatif au baromètre social

Date : 16 janvier 2024

Représentants CFDT-Météo : Lionel ALTHUSER – Géraldine SILPA

Dans le cadre du projet social adossé au Contrat d'Objectif et de Performance (COP) 2022-2026, l'établissement met en place un baromètre social. Cette enquête a pour objectif de mesurer le climat social et de mettre en place des actions ciblées visant à traiter les indicateurs insatisfaisants. Nous encourageons cette démarche, car elle permet aux agents de s'exprimer via un questionnaire, de manière anonyme, sur leur vision de l'établissement à travers différentes rubriques :

- sens motivation au travail et perception de l'avenir ;
- conditions et organisation du travail ;
- l'information et la communication ;
- la reconnaissance et perspectives d'évolution ;
- parcours professionnel ;

Un focus est fait sur l'égalité professionnelle et l'accompagnement sur les situations difficiles. Pour cette dernière partie, nous regrettons que le sujet des violences sexuelles et sexistes (« VSS ») ne soit pas abordé en s'inspirant du questionnaire fait à l'ENM.

La CFDT-Météo a donc demandé que la référente nationale égalité professionnelle soit consultée afin d'étudier cette partie du questionnaire. Rappelons que la question des VSS est inscrite dans le plan d'action portant sur l'égalité professionnelle (cf. PA 2021-2023 action 5346-47). Et nous « monterons au créneau » si nécessaire.

L'enquête « baromètre social » devrait avoir lieu tous les 2 ans et le résultat présenté en CSA.

cf. page 2 : plus de détails sur certains débats avec la direction

Remarques sur le questionnaire proposé :

Question sur le télétravail : Bénéficiez-vous du télétravail ?

Nous demandons des choix multiples plus nuancées.

Exemple :

- Oui, je bénéficie du télétravail, le nb de jours accordé correspond au nb demandé
- Oui, je bénéficie du télétravail mais le nombre de jours demandé ne correspond au nombre de jours accordé
- Non, car c'est mon choix
- Non, car mon poste contient des tâches non éligibles
- Non, car ma demande a été refusée

Sur les critères liés à la discrimination, nous demandons l'inscription de l'intégralité des 25 critères interdits par la loi. Liste des critères manquants :

- *l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une prétendue race*
- *les caractéristiques génétiques*
- *les opinions philosophiques*
- *les croyances ou l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée.*
- *la situation de famille*
- *le nom*
- *les mœurs*
- *le lieu de résidence*
- *la perte d'autonomie*
- *une particulière vulnérabilité résultant de la situation économique.*
- *la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français*
- *la domiciliation bancaire.*

La CGT demande la possibilité de dresser le profil des personnes qui répondent :

- *êtes vous*
 - *une femme*
 - *une homme*
 - *je ne souhaite pas répondre*
 - *autre (champ libre)*

etc.

Une demande CGT porte aussi sur l'ajout d'une question relative au droit à la déconnexion.

Depuis la mise en place du télétravail, vous avez le sentiment que :

« Vous avez plus de difficultés à déconnecter [de vos mails, ...] » oui / plutôt oui / plutôt non / non

Dates à retenir :

FS du 19 mars : point spécifique sur les résultats de l'observatoire du stress au travail 2022

CSA du 8 février : présentation du baromètre